

Priorité  
d 18/11/88.

FACTURE

Le Gouvernement de la République Rwandaise,  
Présidence de la République, doit à l'Orchestre IMPALA  
C/o C.E.R. Kigali Compte N° 4137/0207 de Monsieur MUGENGERWA François  
la somme de TRENTE MILLE FRANCS RWANDAIS (30.000 FRW)  
pour avoir animé, vendredi le 28 Octobre 1988, à l'oc-  
casion d'un dîner offert à la délégation ivoirienne  
qui a séjourné au Rwanda du 28 au 30 Octobre 1988.

CERTIFIE SINCERE VERITABLE ET ARRETE  
A LA SOMME DE TRENTE MILLE FRANCS RWANDAIS.-

op 2104 du 18-11-88

Fait à Kigali, le 02 Novembre 1988

GASASIRA Jean Félix  
Chef d'Orchestre

*[Signature]*  
1888  
11

*[Signature]*

Pu pour vérification, approbation, imputation  
Charge du 18.100.11.02.13  
Inscrit sous poste 138 du 25/10/88  
Kigali le 11/11/88

*[Signature]*

Pour réception conforme  
Kigali le 02 NOV 1988

Mageza Deme  
Major  
*[Signature]*

REPUBLIQUE RWANDAISE

SERVICE *Résidence*

BON DE COMMANDE

No *610/88*

Budget *18 00 11* Article *02* Littera *13*

FOURNISSEUR *ORCHESTRE Impala* A LIVRER à *Résidence*

I.N.R. 1099 - 500

Quantité	Designation	Prix unitaire	Prix total
	<i>Brais d'animation du dîner officiel offert au honneur de la délégation troyienne le 28.10.88</i>	<i>1</i>	<i>30.000</i>
	<i>Nous donnons: toute mille francs</i>		

VISA DE L'INSPECTION GENERALE  
 LES FINANCES  
 Kigali, le *25 OCT. 1988*

Pour Approbation  
 Le Ministre à la Présidence  
 de la République  
*Simon NIZIRAYO*



Total *30.000 Fen*

Visa du service du budget et du contrôle.

*Reçu* le *24.10.1988*  
 Le (s) Gestionnaire de Crédits,

Inscrit fiche mod. 1 Poste No *138* du *20/10/1988*

